

vernement du Canada a entrepris d'élargir son programme d'aide actuel aux populations africaines qui vivent en Afrique australe.

J'ai annoncé que le Gouvernement envisageait un tel programme dans le discours que j'ai prononcé le 25 septembre 1973 devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette nouvelle politique viserait à aider les populations qui souffrent dans leur vie de tous les jours des injustices des régimes racistes et colonialistes. Selon ce programme, l'ACDI étudierait les demandes de contributions provenant d'organisations non gouvernementales canadiennes et d'organismes internationaux réputés; ces contributions seraient affectées à des projets de nature humanitaire en Namibie, en Rhodésie, dans les territoires africains du Portugal et en Afrique du Sud. Les projets ne sauraient évidemment être mis effectivement à exécution sans l'approbation, à tout le moins tacite, des autorités locales des régions intéressées. L'ACDI, en consultation avec le ministère des Affaires extérieures, pourrait également étudier les demandes d'organismes du Canada, des Nations Unies et d'autres organismes internationaux visant à fournir une aide humanitaire a) aux populations des "régions libérées" d'Afrique australe et b) aux populations des territoires à régime blanc qui ont trouvé refuge dans des pays africains voisins. Là encore, on ne pourrait exécuter aucun projet sans l'approbation de quiconque exerce le pouvoir *de facto* dans la région intéressée.

Tous ces projets devraient être axés sur l'aide humanitaire ou sur le développement. Nous devrions avoir l'assurance que l'aide est utilisée à des fins exclusivement pacifiques et nous exigerions des organismes qui parrainent les projets un contrôle très strict de l'utilisation des fonds de l'ACDI.

Le Gouvernement du Canada n'a pas l'intention d'affecter directement des crédits aux mouvements de libération. En aucun cas, nous ne leur fournirons des armes ou des fonds. Étant donné que les projets doivent aider le plus grand nombre d'Africains possible qui sont victimes des injustices, il va de soi que les bénéficiaires seront constitués tant de militants politiques que de non-militants. Nous ne nous attachons pas tellement à l'aspect de militantisme politique des bénéficiaires qu'à la nature pacifique et humanitaire intrinsèque de chaque projet.

Nous ferions preuve de discrimination si nous refusions notre aide à une population au sein de laquelle se trouvent des militants politiques. Je ne vois aucune raison qui pousserait le Canada à se livrer à une telle discrimination, si l'on tient notamment compte du fait que ces bénéficiaires seront appelés à jouer un rôle clé